

Rentrée Solennelle du Barreau de Paris

Vendredi 25 novembre 2022 14h – Théâtre du Châtelet

Discours de Madame la Bâtonnière Julie Couturier

(seul le prononcé du discours fait foi)

Mesdames et Messieurs les hautes personnalités,
Mesdames et Messieurs,

Si je ne vous cite pas cet après-midi en vos grades et qualités, c'est à dessein, car c'est à des femmes et à des hommes que je veux m'adresser.

Je le fais, fidèle à l'un des plus beaux principes de notre serment, l'humanité.

Un principe qui doit demeurer notre règle de conduite dans un monde bouleversé par les crises.

Un principe qui habitait notre cher Olivier Cousi.

Un Bâtonnier parti trop tôt, auquel je ne peux m'empêcher de penser avec émotion aujourd'hui.

A cette place, l'an dernier, ses mots racontaient l'engagement du Barreau de Paris au soutien de nos confrères en danger : « Je suis le Bâtonnier de Kaboul ! » avait-il clamé.

Ses mots racontaient aussi les forces qu'il avait su mobiliser pour traverser la crise de la Covid-19.



Olivier nous avait rappelé ce qu'est le devoir d'un Bâtonnier, d'une Bâtonnière de Paris : tout faire pour protéger nos confrères et affirmer les principes qui nous lient.

Depuis, à un rythme saccadé, aux crises d'hier ont succédé les crises d'aujourd'hui.

Dans ce contexte, comme citoyens, mais, je crois, plus encore comme avocats, nous nous posons une question dont la réponse n'est pas si simple : que faire ?

Que faire à l'heure où l'Etat de droit est menacé dans un certain nombre de pays, y compris en Europe,

Que faire à l'heure où la restriction des libertés se banalise, pour des motifs parfois légitimes, parfois moins,

Que faire à l'heure du tribunal médiatique, ce terrible tribunal de l'opinion, qui conduit à vouloir déconstruire nos textes et nos valeurs les plus fondamentaux, jusqu'à la présomption d'innocence ?

Que faire et quelle voix voulons-nous porter ?

Ma réponse, guidée par une conviction profonde, c'est que les avocates et les avocats ont une place à part dans la cité qu'il est temps d'habiter pleinement, c'est à dire en assumant les responsabilités qui sont les nôtres.

La responsabilité de dire, de traduire, d'expliquer, de transmettre les principes du droit, l'importance du droit, la force du droit.

La responsabilité de rappeler inlassablement que la règle nous protège et nous permet de vivre en société.

J'ai bien conscience qu'il s'agit d'une mission infinie, quasi sacrificielle, qui consiste de plus en plus souvent à faire le bien de nos concitoyens malgré eux.



Mais nous devons poursuivre le combat.

L'Etat de droit, qui doit être en permanence protégé et défendu, a naturellement fait de nous ses avocats.

Pour une raison évidente : Nous sommes celles et ceux qui démontrons, chaque jour, par notre action, que son système raisonnable et juste est encore le meilleur des systèmes, puisqu'il permet à chacun d'être défendu.

Le droit à la défense est celui qui ouvre la voie à tous les autres.

Droit de la défense,

Droit de plaider,

Droit à l'égalité,

Droit au secret professionnel qui, rappelons-le sans relâche, à la fois droit pour le justiciable et devoir pour l'avocat, est indivisible en matière de défense et de conseil et que nul ne saurait remettre en cause à travers des textes dérogatoires motif pris de la défense de l'intérêt public, de la lutte contre le blanchiment, la corruption et la fraude fiscale.

Les avocats savent qu'ils sont tenus d'un devoir de vigilance, et que notre secret n'a pas vocation à couvrir des pratiques illicites.

Notre CARPA est là pour y veiller.

Le mot d'ordre de notre campagne n'était-il pas : force aux droits ?

Aujourd'hui, fidèle à ce mantra, déterminée à le faire vivre, en votre nom, au nom de ce que nous sommes, j'ajoute :

Droit de vivre en paix, pour les Ukrainiens, les Arméniens qui subissent les horreurs de la guerre. Vincent a eu l'occasion de l'évoquer avec ses images et ses mots si forts.



Droit de vivre en liberté, pour les Iraniennes, les Iraniens qui se battent sans relâche, en dépit des violences et des meurtres d'un gouvernement honni qui utilise la peine de mort comme une arme contre ses opposants ; nous en avons encore eu le témoignage la semaine dernière à Berlin, au congrès mondial contre la peine de mort où le prix Robert Badinter a été décerné à Nasrin Sotoudeh.

Droit de disposer de son corps, pour les Polonaises, les Américaines condamnées aux dangers de l'avortement clandestin.

A cet égard, l'annulation aux Etats-Unis de l'arrêt Roe vs Wade a braqué les projecteurs sur la nécessité d'inscrire le droit à l'IVG dans notre Constitution.

Nous l'avions appelée de nos vœux dès juin dernier, et je me réjouis qu'une proposition de loi ait récemment été déposée en ce sens.

Mais chez nous aussi, toutes choses égales par ailleurs, les droits sont bousculés.

Au premier rang desquels, je place un droit qui nous concerne tous : le droit à un procès équitable.

Sa remise en question, sur les plateaux de télévision, à une heure de grande écoute, signe le paroxysme d'un mouvement de fond qui voit l'émotion prendre le pas sur la raison, la complexité du monde s'effacer devant les jugements à l'emporte-pièce, la radicalité, la vulgarité, primer sur la nuance.

La présomption d'innocence, la prescription sont ainsi régulièrement sur le banc des accusées.

Je pense aussi à la question du temps légitime de la justice qui se fracasse contre l'obsession d'immédiateté qui est sans conteste l'un des maux de notre siècle.

Ce mouvement doit être considéré pour ce qu'il est : une attaque contre l'autorité judiciaire.



Cette autorité qui, rappelons-le, est la seule qui ait toujours, à travers les siècles, protégé les uns du pouvoir arbitraire d'un exécutif tout puissant, les autres de l'obscurantisme, les derniers de la vindicte populaire.

Chacun le sait ici, il n'y a pas de démocratie qui tienne sans une Justice forte.

Alors pourquoi une telle défiance ?

Comment en sommes-nous arrivés là ?

Il y a eu, bien sûr, le désengagement financier de l'Etat qui a mené la Justice à la ruine, mais qui ne saurait tout expliquer.

Il y a eu, aussi, cette infinité de lois et de décrets rédigés parfois sous le coup de l'émotion qui ont complexifié le droit sans jamais réussir à valoriser l'œuvre de Justice.

Il y a eu encore les affrontements réguliers entre les différents acteurs du monde judiciaire, effet collatéral d'une justice pauvre et d'un droit de plus en plus abscons qui asphyxie ceux qui la font vivre.

La charge de travail des magistrats est devenue telle qu'ils n'ont plus le temps d'entendre les avocats : c'est la fin de l'oralité, de l'humanité du dossier, tragique cercle vicieux.

Pendant des années, le dialogue entre nous fut aride quand il n'était pas impossible. Aujourd'hui, je l'espère, nous sommes en train d'inverser la tendance, je m'en réjouis sincèrement, tant ce rapprochement avec ceux que j'aime appeler nos partenaires de justice, est l'un des fils directeurs de notre mandat.

Aujourd'hui, si nous voulons que la Justice redevienne ce qu'elle doit être, nous devons jouer collectif.

Mais pour affronter ensemble la situation, il est indispensable de la regarder en face.



Rappelons donc quelques chiffres, ils sont un témoin implacable de cette réalité, ils sont ceux de votre ministère, Monsieur le Garde des Sceaux :

Au civil, en première instance, on obtient une décision en moyenne après 14 mois d'attente.

Quant à contester cette décision, mieux vaut s'armer de patience : 95% des contentieux en appel s'achèvent après trois années et demi d'attente.

Difficile de s'étonner alors que 77% de nos concitoyens considèrent que la Justice est un service public à la peine.

Les mois de Covid, les stocks de dossiers accumulés, ont mis en exergue le manque de moyens, l'éreintement collectif, cette Justice à bout de souffle qu'illustre le documentaire d'Anne-Sophie Laguens produit par le Barreau de Paris.

Les professionnels de la justice eux-mêmes ne l'acceptent plus.

Alors, ils ont entamé une longue marche.

Ce fût d'abord, au printemps 2021, dans un contexte de tensions très vives, attisées par le verdict des affaires de Viry-Chatillon et Sarah Halimi, la tribune de la Conférence des premiers présidents de cour d'appel, sous la plume de son président d'alors, Monsieur Jacques Boulard, que nous avons été heureux d'accueillir à la tête de la cour d'appel de Paris, appelant à refonder, d'urgence, le pacte républicain de la Justice.

Ce fût ensuite, il y a un an quasiment jour pour jour, le 21 novembre 2021, l'appel des 3000 poussé d'une voix tonitruante par un collectif de juges, de substituts, de greffiers pour dénoncer leur impossibilité de rendre une justice de qualité et la perte de sens de leur mission.



Sans réserve, notre Barreau a soutenu leur révolte et appelé l'ensemble des professions de la justice à faire front commun, pour une raison simple : Nous sommes embarqués dans la même galère même si chacun est à son poste.

Ce fût enfin le rapport du Comité des Etats Généraux de la justice qui appelle à une réforme systémique après s'être alarmé de la souffrance manifestée par l'ensemble de la communauté judiciaire.

Ainsi, à l'arrivée de cette longue marche, parvenons-nous à une convergence des constats.

Et s'il faut saluer la détermination avec laquelle vous avez, Monsieur le Ministre, bataillé pour obtenir, ces trois dernières années, des augmentations conséquentes, et nous espérons que vous le ferez encore ce soir au Sénat, nous devons aussi insister sur le fait qu'elles ne sont pas encore à la hauteur de l'enjeu : la justice du quotidien va mal, car elle est toujours la dernière servie au jeu des crédits budgétaires.

Nous ne pouvons l'accepter.

Vous ne pouvez l'accepter Monsieur le ministre.

Alors, bien sûr, cette rénovation de la justice ne se fera pas en un claquement de doigts et il faut, comme on dit « laisser sa chance au produit ».

Nous serons donc particulièrement attentifs aux propositions que vous ferez dans les prochains jours dans le prolongement des Etats Généraux.

Mais, à l'évidence, les braises sont encore chaudes et le feu prêt à se ranimer à tout instant tant l'impatience et la lassitude légitimes de ceux qui font tenir la maison sont grandes.

Cette année encore, nous comptons sur vous, sur votre connaissance pratique, sensible de l'institution, sur votre capacité à batailler pour défendre ce qui est juste et sur ce bon sens, que nous avons, je le sais, en partage.



Le bon sens n'est pas un bon mot, c'est un plan d'action que nous mettons en œuvre, grâce au volontarisme que nous partageons avec les chefs de juridictions parisiens que je veux ici remercier pour la qualité de nos relations constructives, sincères et chaleureuses.

Et je veux dire au Président Stéphane Noël que je suis fière du chemin que nous avons déjà parcouru cette année, grâce à l'énergie de nos référents civils, qui ont travaillé de concert, notamment sur la question de la présentation des écritures, un sujet sur lequel nous ne réussirons à avancer qu'en privilégiant une démarche horizontale et concrète développée entre praticiens.

Et je veux dire également à Monsieur le Procureur général Rémi Heitz ma gratitude pour son intelligence des situations et son sens de l'apaisement qu'il s'agisse, par exemple, de digérer notre réforme disciplinaire ou de contribuer efficacement à nous permettre de retrouver nos locaux historiques au sein du Palais à l'issue des travaux récemment commencés.

Dans ce domaine comme dans tous les autres, cette première année d'exercice m'a permis d'apprécier l'incroyable force du collectif.

Et disant cela, je me tourne vers mon Conseil de l'Ordre, ces quarante-deux femmes et hommes qui se tiennent aujourd'hui derrière moi et qui ont été tout au long de l'année à votre service.

Sans eux, sans leur investissement bénévole, nous ne pourrions conduire nos missions régaliennes, faire respecter notre déontologie et notre discipline, les nécessaires digues de notre exercice, les principes qui permettent à nos concitoyens de faire confiance aux avocats.

Vous pouvez les applaudir.

Jouer collectif, c'est aussi le rôle du Conseil national des Barreaux, qui doit représenter et garantir l'unité de l'ensemble des composantes de notre profession, dans le respect des spécificités de chacun.



Monsieur le Président, cher Jérôme Gavaudan, je sais que tu y veilles, merci pour ta présence et pour le travail que tu conduis en notre nom à tous.

De nombreux défis nous attendent dans les mois à venir et je suis convaincue que, pour les relever, nous devons imaginer de nouvelles manières d'œuvrer ensemble avec les barreaux.

Cher Jérôme, pour que l'intelligence collective s'épanouisse pleinement dans nos instances, nous pouvons aller plus loin, nous avons les moyens d'innover.

Il est temps de faire évoluer subtilement notre gouvernance, pour autant que notre mandat nous en donne le temps, dans l'intérêt des barreaux, dans l'intérêt de nos confrères qui sont parfois dans l'ignorance du travail aussi remarquable qu'essentiel réalisé par le CNB.

Cette conviction que nous pouvons faire mieux, faire plus pour les confrères, je la nourris de toutes les expériences internationales que j'ai eu la chance de vivre cette année, au contact de nos partenaires francophones et internationaux.

Jouer collectif, c'est ne jamais oublier que la famille des avocats est sans frontières.

Et je veux dire un grand merci à tous nos amis qui d'Afrique, d'Europe, d'Asie, d'Amériques cette année encore sont au rendez-vous de notre Rentrée.

Votre présence nous honore.

La place de Droit de Paris rayonne bien sûr grâce à l'expertise des avocats parisiens, mais aussi, je ne l'oublie pas, grâce à la confiance que nos confrères et partenaires du monde entier nous témoignent.

Je n'oublie pas les instants enrichissants vécus ces derniers mois aux rentrées de Londres et des barreaux du Québec, au congrès de l'Union Internationale des Avocats à Dakar, comme à celui de l'International Bar Association à Miami.



Partout où nous nous déplaçons, nous allons à la rencontre des confrères parisiens qui exercent à l'étranger : vous êtes 2000 ambassadeurs du barreau de Paris au-delà de nos frontières et je veux vous dire que, cette année encore, vous pourrez compter sur nous pour faciliter votre exercice et valoriser votre pratique.

Renforcer l'attractivité de la France par le droit grâce à la coopération internationale sera l'un des moteurs de notre année 2023.

Nous sommes déjà en train d'organiser la deuxième édition du Paris Legal Makers qu'avait initié Olivier Cousi et nous accueillerons, à Paris, en octobre prochain, le congrès annuel de l'International Bar Association : ce sont entre 7 et 8.000 avocats du monde entier qui seront alors présents dans la capitale et une occasion unique de valoriser les cabinets d'affaires français et internationaux qui sont d'ores et déjà mobilisés pour faire vivre ce grand moment de confraternité.

Jouer collectif, c'est encore faire vivre la tradition de solidarité du barreau de Paris.

Dans le cadre de notre programme REPIT, ce sont 5 confrères étrangers, en danger, qui ont été accueillis à Paris, pris en charge par notre Ordre, le temps de reprendre des forces avant de repartir au combat.

En vertu du principe d'humanité, cette année nous avons encore renforcé les opérations d'accès au droit conduites par près de 2 000 consœurs et confrères bénévoles.

L'Avocat dans la Cité, en partenariat avec la Ville de Paris, merci Madame la Maire pour votre confiance, a permis à près de 4 000 Parisiens de bénéficier de conseils juridiques gratuits en toute confidentialité.

En cette journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, comment ne pas également rappeler le travail précieux conduit par le Barreau Paris Solidarité, qui notamment, par le biais du Bus de la solidarité, aura permis à de nombreuses femmes victimes de violences de bénéficier du conseil et du soutien d'un avocat.



Entre 2020 et 2021, les féminicides ont augmenté de 20%, les violences sexistes et sexuelles, de 33%.

Alors, l'implication totale de l'ensemble des acteurs de la chaîne judiciaire est indispensable et je salue particulièrement ici l'engagement de Madame la Procureure de la République Laure Beccau sur le traitement de ces violences qui nous préoccupent.

Jouer collectif, c'est encore faire vivre la solidarité entre les générations, au sein de la profession.

La Covid-19 a fait évoluer notre rapport au travail.

Et pour nous, avocats, elle a eu le grand mérite de nous rappeler que notre statut, quel que soit notre nombre d'années de barre, était une force parce qu'il nous permettait d'inventer, en toute liberté, le mode d'exercice qui nous convient, qu'il soit libéral ou salarié, que ce soit en cabinet ou peut-être un jour en entreprise.

Rappeler ce principe de liberté, renouer le dialogue entre les avocats collaborateurs et les cabinets qui les emploient, imaginer de nouveaux dispositifs pour fluidifier le travail quotidien étaient les trois objectifs des Chantiers de la Collaboration, ces chantiers de la transmission, qui se sont tenus avec succès fin septembre.

Les premières mesures verront le jour dans les prochaines semaines et je suis déterminée à remettre tous les acteurs autour de la table aussi souvent qu'il le faudra.

Améliorer la vie quotidienne des avocats parisiens, c'est aussi briser la loi du silence.

Dans notre profession où il faut du temps, beaucoup d'ardeur et d'abnégation pour faire sa place, l'omerta est longtemps demeurée la règle en matière de discrimination et de harcèlement. C'est inadmissible. Nous ne l'admettons pas.



En renforçant la Commission Harcèlement et Discrimination de l'Ordre, en appliquant une politique disciplinaire aussi déterminée que cohérente, pour que toutes celles et ceux qui se trouvent dans des situations insupportables soient entendus, nous portons un objectif simple : la tolérance zéro.

C'est une question de dignité dont je rappelle qu'elle est un principe essentiel de notre déontologie avec lequel il est exclu de transiger.

La dignité ? Nous en parlons, avec Madame la Défenseure des droits, Claire Hédon, nous en parlons avec Madame la contrôleuse générale des lieux de privation de liberté, Dominique Simonnot.

Il nous appartient là encore de jouer collectif.

Grâce à la loi Confiance dans l'institution judiciaire, que vous avez portée Monsieur le ministre, les Bâtonniers disposent désormais d'un droit de visite dans les lieux de privation de liberté.

Un droit que nous avons promptement exercé et que nous continuerons à exercer avec rigueur dans les semaines et mois à venir, car il est indigne que dans un pays comme la France, les matelas au sol, les rats et les cafards, constituent, de jour comme de nuit, la réalité du justiciable qui se trouve confronté à la privation de liberté.

A la privation de liberté ne peuvent s'ajouter l'insalubrité, l'indignité : il ne saurait y avoir de double peine.

Pour nous, il s'agit d'un engagement majeur, tout aussi fondamental que l'est la défense des valeurs humanistes et universalistes.

L'an dernier, pour promouvoir ces valeurs, j'ai nommé Richard Malka parrain de la promotion 2022/2023 de notre Ecole de formation.



Cette année, suivant la même logique, j'ai proposé à Dominique Simonnot, qui l'a accepté, de devenir la marraine de la prochaine promotion d'élèves avocats.

Qu'ils en soient l'un et l'autre très chaleureusement remerciés.

Je sais que l'année à venir sera fertile.

J'utilise ce mot à dessein car la Nature est le thème que nous avons choisi de mettre à l'honneur en cette Rentrée.

Alors que la COP27 s'achève, il était important pour nous de dire d'une voix forte notre engagement en faveur de l'accélération de la transition écologique de notre pays.

Il faut dire la douleur de la Nature, la destruction de nos écosystèmes, ces dangers que nous préparons pour les générations futures.

Il faut dire l'enfer des vies déplacées, des migrations contraintes, le désespoir de ceux qui quitteront leur pays pour pouvoir survivre.

Mais nous vivons un siècle bruyant, où la parole appartient à tant de monde que la capacité à se faire entendre relève de la gageure.

Pourtant, Nous n'avons jamais autant eu besoin d'une parole engagée, convaincante, rassurante.

Alors aujourd'hui, vous l'aurez compris, je suis venue vous dire des choses simples mais capitales :

Au nom de votre capacité à dire et à écrire,

Au nom de la nécessité d'alerter, de dénoncer, de défendre et de sauver ce qui doit l'être.

Chères avocates, chers avocats prenez la parole !



Chères avocates, chers avocats faites valoir la force du Droit !

Car oui, Vincent, tu l'as dit et tu as raison : le droit est une arme de paix.

La seule arme capable de générer l'espoir de vivre en paix

Monsieur Le Ministre, Mesdames et Messieurs les magistrats, mes chers Confrères : à nous d'en faire bon usage.

Je vous remercie.